



OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE) AUX TRAVAUX PUBLICS **Deux (2) postes réguliers saisonniers à temps plein**

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'EMPLOI :

Sous l'autorité du (de la) directeur(trice) des travaux publics, ayant comme supérieur immédiat, le (la) coordonnateur(trice) aux travaux publics, le (la) titulaire du poste est appelé(e) à effectuer une multitude de tâches en lien avec l'entretien des infrastructures de la Ville ou ses activités.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

- Effectuer les tâches prévues à la planification hebdomadaire, ainsi qu'aux calendriers mensuels, saisonniers et annuels et compléter les informations suite à la finalisation de la tâche;
- Répondre et prendre en charge les appels fait au numéro d'urgence des travaux publics selon un roulement égal entre les employés;
- Réaliser les différents travaux, extérieurs ou intérieurs, d'entretien, de réparation et de construction, des infrastructures municipales (ex. : routes, égouts, aqueduc, signalisation, équipements, bâtiments, parcs et espaces verts, terrains, etc.);
- Effectuer les travaux reliés aux activités et événements (culturels, loisirs, organismes, etc.) ou pour d'autres autorités si autorisé par le supérieur (pompiers, SQ, MTQ, Centre de service scolaire, Hydro-Québec, Bell, etc.) ;
- Effectuer du déneigement pour les bâtiments et/ou terrains municipaux;
- Conduire différents véhicules routiers appartenant à la Ville ou en location ne requérant pas de classe spécifique (ex. : balais ou autres);
- Maintenir tous les outils, matériaux, lieux et véhicules dans un état fonctionnel et propre et rapporter à son supérieur tout bris ou besoin spécifique en ce sens;
- Rapporter les problèmes particuliers et participer, avec son supérieur, à la recherche de solutions;
- Réaliser les achats mineurs (en regroupant le plus possible) dans les commerces locaux, et aviser son supérieur des besoins pour les achats importants;
- Appliquer les normes relatives à la SST, ainsi que le respect des politiques et règlements municipaux;
- Participer aux formations selon les besoins et la volonté de l'employeur;
- Toutes autres tâches lui étant déléguées par le(la) coordonnateur(trice) ou le(la) directeur(trice) des travaux publics.

COMPÉTENCES ET FORMATIONS EXIGÉES :

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Posséder un permis de conduire valide pour un véhicule de promenade (classe 5);
- Posséder un permis de conduire valide pour un ensemble de véhicules routiers (classe 1 ou 3) est un atout;
- Être en mesure d'identifier les priorités et de s'adapter aux demandes urgentes;
- Aimer le travail d'équipe;
- Si abattage manuel, formation exigée;
- Assurer un travail de qualité en tout temps ;
- Faire preuve de rigueur, polyvalence, professionnalisme, discrétion et avoir un grand sens des responsabilités;
- Détenir des connaissances en mécanique est un atout.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Poste syndiqué saisonnier régulier à temps plein;
- Horaire de 40 heures par semaine (de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi) de septembre à mai;
- Horaire de 40 heures par semaine (de 8 h à 17 h, le lundi, de 7 h à 17 h du mardi au jeudi et de 7 h à 12 h le vendredi) de juin à août inclusivement;
- Salaire 2025 : de 25.35 \$ /h à 31.68 \$ /h, plus prime de garde rotative;
- Période de probation de maximum 880 heures;
- Avantages sociaux (congrés sociaux, REER collectif).

La Ville de Normandin : C'est des conditions de travail exceptionnelles.
C'est une organisation publique à dimension humaine.
C'est la possibilité de développer vos compétences.

N'hésitez pas à nous faire part de votre candidature, nous avons besoin de vous!

Les personnes intéressées doivent faire connaître leur intention par écrit à M. Jean-Sébastien Nadeau, avant le **vendredi 14 mars 2025 à 12 h** en mentionnant le titre du poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Normandin
Poste : Journalier(ère) aux travaux publics
Att. : Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier
1048, rue Saint-Cyrille
Normandin (Québec) G8M 4R9
directeurtp@ville.normandin.qc.ca

Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, mais seules les personnes sélectionnées pour les entrevues seront contactées.